

ouvriers et comme quelques chefs de l'Union des cultivateurs du Québec trompent les cultivateurs. Mes amis comprennent que nous, au contraire, nous voulons donner aux ouvriers, aux agriculteurs et aux gagne-petit les moyens de s'aider eux-mêmes. Comme nous sommes fiers d'eux!

En vue de tendre vers le progrès, mes concitoyens ne prennent pas les mêmes moyens que les séditionnaires du FLQ. Ils veulent travailler à faire un succès de leur affaire et à faire progresser le Canada en travaillant honnêtement, en essayant d'habituer leurs enfants à chercher la vérité et à respecter les meilleures règles de vie possibles. Ils sont aussi en faveur de la liberté, mais ils ne désirent pas la tolérance.

Comme je le disais tout à l'heure, il n'y a pas de liberté sans ordre ou sans règle. On dit que le parlement est le lieu d'expression de notre liberté, mais s'il n'y avait pas d'ordre, de discipline ou de règles de procédure, nous ne serions pas libres. Ainsi, lorsqu'un président d'assemblée demande à un représentant de reprendre son siège, enfrait-il la liberté de ce dernier? Lorsque le membre d'une assemblée propose que l'on mette fin à un débat, enfrait-il notre liberté? Non, il protège autant les droits de la majorité que de la minorité. Vive la liberté dans l'ordre et dans la discipline! Il est évident qu'il ne faut pas être des maniaques de l'ordre. Il faut l'appliquer avec bon cœur et surtout avec bon sens.

Au Québec, nous savons que nous sommes des citoyens canadiens. Il est vrai que nous voulons garder notre identité, mais plusieurs nous font perdre notre temps lorsqu'ils insistent tellement sur les problèmes relatifs à la Constitution. J'irai même jusqu'à dire, les problèmes de langue. Même si je suis fier de la langue que je parle—qui est ma langue maternelle—que je ne veux pas perdre et que personne, j'espère, ne me fera perdre, il faut replacer chaque valeur à sa place dans l'échelle des valeurs.

Nous voulons conserver notre identité parce que nous sommes conscients que nous faisons partie de la mosaïque canadienne et nous voulons continuer à en faire partie.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes observations, j'aimerais signaler que j'ai décrit mes concitoyens du Québec au meilleur de ma connaissance. Je puis assurer la Chambre qu'ils sont fiers d'être Canadiens et je vais essayer de dire plus brièvement ce qu'ils veulent et ce qu'ils pensent. Comme eux, je suis d'avis que le gouvernement n'est pas tout, même s'il est essentiel. Il est important de penser que chaque individu, dans une démocratie, doit être membre de l'élite, et mes concitoyens s'unissent à moi, ainsi qu'à tous les députés du Québec, pour appuyer le très honorable premier ministre (M. Trudeau). Nous estimons qu'il fait son devoir. Nous l'en félicitons et nous sommes heureux de ce qu'il fait, en principe.

Il est évident que certaines choses odieuses doivent être faites, mais c'est à cause de la nécessité de l'heure. Nous sommes contre la guerre. Nous sommes en faveur de la paix, mais, parfois, lorsqu'il faut se défendre, il faut préparer la guerre. Nous nous rallions tous au très honorable premier ministre et au gouvernement pour que le Canada demeure le pays de la liberté dans l'ordre.

• (8.00 p.m.)

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, comme l'exige le Règlement, à la première occasion qui m'est offerte au cours d'une séance lorsqu'une question survenue donne droit à un député d'intervenir.

Pendant mon discours prononcé cet après-midi, j'ai cité un article publié aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa. Une fois mon discours terminé, le ministre de la Défense nationale (M. Macdonald) a laissé entendre que je n'avais pas cité l'article correctement. En fait, certains députés d'en face ont prétendu que je trompais la Chambre. A ce moment-là j'avais devant moi une photocopie de l'article, mais j'ai hésité à imposer mes vues, car il arrive parfois qu'une photocopie ne reproduise pas un article en entier. Le ministre a indiqué que je n'avais pas lu la dernière partie.

J'ai maintenant l'article sous les yeux. Il se lit exactement comme je l'ai dit, le libellé est le même. On y dit clairement que toutes les opérations de police dont il est question ont été menées en vertu des dispositions actuelles de la loi sur les mesures de guerre, maintenant en vigueur.

Une voix: Quel est le numéro de la page?

M. Baldwin: C'est la page 3. Le ministre parlait d'un article de la première page à la fin duquel il était dit que la police d'Ottawa n'avait pris aucune mesure sous l'empire de cette proclamation particulière. J'ai cru devoir préciser ce point.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, je vous prie. La présidence ne prétend pas agir en juge dans des circonstances comme celles-ci, mais, étant donné l'importance du débat en cours, le moment serait peut-être bien choisi pour elle de signaler à l'attention des députés le commentaire n° 113 de la quatrième édition de *Beauchesne* qui se lit, en partie, comme il suit:

Cependant, les différends qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de faits ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, le Canada vit présentement des heures difficiles et je crois qu'il incombe aux Québécois d'exprimer leur opinion sur la mesure dont la Chambre est actuellement saisie.

Comme plusieurs députés l'ont dit aujourd'hui, la mesure à l'étude ne peut plaire à aucun député, parce que le Canada a toujours eu à l'étranger la réputation de vivre dans une vraie démocratie.

Lorsque, à la lumière des faits, le gouvernement décide d'appliquer des mesures aussi extraordinaires, c'est que la situation est extrêmement grave.

Devrions-nous répéter que la mesure dont la Chambre est saisie comporte des pouvoirs extraordinaires qui sont mis entre les mains du très honorable premier ministre (M. Trudeau) et de son cabinet? Ces pouvoirs peuvent aller jusqu'à restreindre la liberté de parole, de presse et d'association ou de réunion. Mais, à titre de député, suis-je en mesure de juger de l'opportunité, pour le gouvernement, de proposer l'adoption de ces mesures, alors que je sais que le gouvernement doit en connaître bien plus long que moi sur la situation actuelle?